

Compte rendu de la réunion publique avec l'adjoint au maire et ERDF le 4 février à Cannes-Ecluse

5 février 2016,

Cette réunion organisée par le maire et ERDF dans « un devoir de transparence » s'est déroulée dans une ambiance très agitée. La salle polyvalente était grande et pleine jusqu'au hall d'entrée. La réunion avait été médiatisée la matin même par le Parisien.

Lors de la présentation du projet Linky, il n'a été donné que très peu d'informations sur l'exposition car présentée *a priori* comme très faible.

Agacés, nous avons pris la parole pour informer les habitants des points suivants :

- Position de l'ANSES : dans la bande 9KHz-10MHz, où se situe le Linky, l'ANSES recommande « *d'entreprendre de nouvelles études, et ceci particulièrement pour les expositions chroniques de faibles puissances permettant de confirmer la bonne adéquation des valeurs limites* ». Vous reconnaîtrez qu'il s'agit d'une façon très subtile de suggérer que les valeurs limites risquent fort de ne pas être protectrices pour ce qui est des expositions au long cours.
- Exposition réelle environ toutes les minutes 0.3V/m environ à 20cm des câbles.



ERDF a indiqué avoir ouvert son laboratoire d'essais à l'ANSES, dans le cadre de la récente saisine de l'Agence par le Ministère de la Santé qui a demandé, en urgence, une expertise suite au courrier de PRIARTEM.

Le représentant d'ERDF a confirmé les valeurs des mesures effectuées par son département recherche (voir tableau). Toutefois il indique un transfert d'informations toutes les 10 minutes. Nous avons demandé la transparence au sujet des niveaux et durée d'exposition. Quid des immeubles avec une forte proximité entre compteurs ? Quid des chambres proches des conduits technique ?

Il y a donc bien présence de champs électromagnétiques contrairement aux propos « jouant sur les mots » tenus dans la presse suite à notre rendez-vous au ministère de la santé. Et bien plus que les 0.003V/m indiqués dans les nombreux courriers qu'ont reçus les personnes qui ont adressé à ERDF le courrier que nous avons proposé.

close to smart meters at PLC frequencies

	Smart meter	A	B	C	D	E
63.3 kHz	E (V/m) (20 cm)	0.37	0.16	0.17	0.18	0.14
	B (µT) (5 cm)	0.02	0.1	0.06	0.05	0.01
74 kHz	E (V/m) (20 cm)	0.54	0.47	0.46	0.59	0.33
	B (µT) (5 cm)	0.18	0.33	0.10	0.12	0.02
50 Hz	E (V/m) (20 cm)	56	38	230.3	227	70.2
	B (µT) (5 cm)	18	12	7.4	15	6.5

A noter : sur internet, il circule des vidéos avec des valeurs fortes complètement erronées¹

¹ En effet l'appareil est configuré en mode PE rayonnements issus du 50Hz. L'appareil de mesu <http://www.chauvin-arnoux.com/sites/default/files/D00/>

Reportez-vous à section décrivant la fonction PEAK, on peu y lire : « MESURE DE VALEURS CRÊTE ; La fonction PEAK permet d'effectuer des mesures avec une vitesse d'acquisition de 1 ms pour des mesures crête.; Le filtre 50 Hz de réjection des champs BF est inhibé. Le C.A 43 devient sensible aux alimentations des appareils électriques, passages de câbles secteur, ... » (source : Manuel C43 page 17).

Il ne fait donc aucun doute que les valeurs présentées comme étant celles du Linky ne sont en fait que les valeurs totales large bande 50 Hz inclus. C'est pourquoi les valeurs mesurées sont si élevées.

- La portée du CPL est de 300m. Le concentrateur situé près du transformateur électrique interroge les compteurs. Les compteurs à la portée du concentrateur répondent à celui-ci. Ensuite le concentrateur demande à un des compteurs de prendre le relais et de devenir à son tour maître des échanges pour interroger les compteurs n'ayant pas répondu puis de renvoyer les informations au concentrateur. Ainsi de suite tous les 300m 8 fois maximum. La portée théorique est donc 2400m (8x300m). Quid des expositions ? Le représentant d'ERDF a confirmé ces informations sans apporter de réponses sur les expositions.
- Nous avons proposé le développement d'un **compteur Linky sur ligne téléphonique ADSL**. Pas de réponse.
- Nous avons présenté les difficultés des **personnes électrosensibles**. Notamment de leur extrême sensibilité. Leur reconnaissance au niveau des MDPH, assurance maladie, tribunal. **Réponse : Le cas des électrosensibles sera traité au cas par cas sur présentation d'un certificat. Nous aimerions un engagement écrit car ce matin dans Var matin un agent d'ERDF dit « Linky est obkigatoire » !**
- Peut-on refuser le compteur ? Nous n'avons pas eu de réponse claire. Nous avons lu la Position de la Direction générale de l'Energie et du Climat (courrier du 07 janvier 2016) : « *L'article de la loi 27 prévoit, en application de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique, des sanctions pour les gestionnaires de réseaux de distribution s'ils ne respectent pas les dispositions législatives relatives au comptage évolué. Il ne s'agit en aucun cas de sanctions pour le consommateur* »
- Les compagnies de réassurance n'assurent pas les risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques
- Incendie : ERDF confirme 7 incendies sur 300000 compteurs déployés suite à un mauvais serrage des vis bloquant les fils d'alimentation. [Extrapolé à 35millions, ça ferait plus de 800 incendies]
- Des emplois pérennes (relève à pied) seront détruits contre des promesses d'hypothétiques emplois liés aux nouvelles technologies puisque l'emploi lié au déploiement est par nature temporaire.

Les habitants semblent motivés pour agir.

Sur la commune, au moins trois personnes ont fait l'objet de l'installation du Linky sans avoir été prévenues ni par courrier ni par téléphone. Certains compteurs ont été changés en journée sans présence de l'abonné car en limite de propriété. ERDF a demandé à ces personnes de se manifester pour recadrer son prestataire.

A force d'opposition précisément argumentée à ce projet, nous finissons par démontrer que ERDF s'est livrée à une véritable campagne de désinformation auprès des français comme des élus.

Pour prouver notre bonne foi, l'ensemble des éléments ci-dessus ont été remis à la presse.

Dossier Linky : <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/compteurs-communicants/>

Note pour la transparence : http://www.electrosensible.org/documents/technique/compteurs/Linky_-_Note_explicative.pdf